

Pazayac

La Vie de notre Commune



MENUISERIE ★ CHARPENTE
TRAITEMENT DES BOIS
JACQUES DESPLANCHES
 Technicien contrôleur en dégradations biologiques • Pathologies du bois • États parasites
 "Le Fraysse" - **24120 PAZAYAC**
 Tél. **05 53 50 42 73** - Fax **05 53 50 41 42**
425 503 920 R.M. 24 - SIREN 425 503 925 00001 - A.P.E. 3199 B

Adduction d'eau - Assainissement - Irrigation - Forages
Travaux souterrains pour réseaux secs
Travaux publics
 **MONTASTIER S.A.**
 Société Anonyme au Capital de 152 449 €
B.P. 32 - 24260 LE BUGUE
 Tél. **05 53 07 23 18** - Fax **05 53 07 04 94**
 E-Mail: montastier.sa@wanadoo.fr
SIREN 331 328 401 00020

S.A.R.L. MOUNEYRAC J.-Pierre
Z.A.E. de Guinassou - 24120 LA FEUILLE
MÉCANIQUE GÉNÉRALE
OUTIL DE DÉCOUPE ET À EMBOUTIR
 Tél. **05 55 85 18 05** Fax **05 55 85 80 21**

espace & boutique
 **MEUBLES - SALONS**
CUISINES
 Style & Contemporain
 Route de Brive - Rond-Point accès A 89 - **24120 PAZAYAC**
 Tél. **05 53 50 06 17** - Fax **05 53 50 06 15**
 Boutique Décoration: Rideaux - Centre-Ville - **24120 TERRASSON**
 Tél. **05 53 50 85 68** - Fax **05 53 50 85 69**
 E-mail: espace.granouillac@wanadoo.fr Visitez notre site: www.meubles-granouillac.com
S.A.R.L. Meubles Granouillac au Capital de 150 000 € - SIREN 646 280 057 - R.C.S. Sarlat - R.M. 417 9064

LE CONFORT MEDICAL
 Au service des particuliers
LOCATION - VENTE MATERIEL
POUR HOSPITALISATION A DOMICILE
 Lit - Matelas - Table - Chaise percée - Fauteuil roulant
 Lève-patient - Incontinence
LIVRAISON - INSTALLATION - S.A.V. GARANTIE
42, Av. Charles de Gaulle - 24120 TERRASSON - 05 53 50 60 45

QUAND LA SOLUTION PRO S'IMPOSE
 **DELON**
05 55 85 30 35
 Fax **05 55 85 47 47**
39 et 52, Grand Rue Alexis-Jaubert - 19600 LARCHE
 E-mail: delon.sarl@wanadoo.fr
S.A.R.L. AU CAPITAL DE 60 000 € UNIS
 Energies renouvelables: Géothermie, Solaire thermique, Aérothermie, Photovoltaïque, Climatisation
 Electricité, Chauffage, Sanitaire, Electroménager, Art de la table,
 Quincaillerie, Bricolage, Jardin, Plein-air

Maison JAUBERT
 **FLEURISTE INTERFLORA**
POMPES FUNÈBRES LIBRES
FUNÉRARIUM - MARBRERIE
 Z.A.E.S. Le Moulin Rouge - **24120 TERRASSON**
 Tél. **05 53 50 36 54**
SIREN 508 171 825 00013

DomPro Des pros équiper les pros
 **Ets DARCISSAC**
 85, Av. Victor-Hugo - B.P. 39
24121 TERRASSON CEDEX
 Tél. **05 53 50 28 12** - Fax **05 53 50 32 21**
 E-mail: darcissac.sas@orange.fr
 www.dompro.fr
SIREN 646 190 045 00025

Huile de Noix Vierge
Le Moulin de Maneyrol
 Mis en bouteille par le producteur
M. Ponthier
 "Maneyrol" **24120 PAZAYAC** - Tél. **05 53 50 06 34**

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION
 **SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE REYNAL**
 Zone Industrielle du Coutal
24120 TERRASSON
 Tél. **05 53 50 11 98**
 Fax **05 53 50 57 69**
 E-mail: societe.reynal@wanadoo.fr - Internet: entreprise-reynal.fr

CONFITS • FOIES GRAS
SPÉCIALITÉS - GÂTEAUX AUX NOIX
Nicole Roche
 "Daudevie" - **24120 PAZAYAC EN PÉRIGORD**
 Tél. **05 53 50 29 15** - Fax **05 53 51 32 65**
<http://www.foiesgrasnicoleroche.fr>
VENTE PAR CORRESPONDANCE

Carrefour market 
 14, Avenue Victor-Hugo - **24120 TERRASSON**
 Tél. **05 53 50 12 34** - Fax **05 53 50 00 59**
 Ouvert du Lundi au Samedi de 8 h. 30 à 19 h. 00 Non-Stop
 Dimanche de 8 h. 45 à 12 h. 30

PASCAL MAGNE
 Artisan Plâtrier - Peintre
PLÂTRERIE
PEINTURE
ISOLATION
 **24120 PAZAYAC**
05 53 50 35 94
SIREN 321 662 852

 **Jean-Luc Gilmer**
06 16 14 22 82
 Atelier: **05 55 17 35 10**
 Fax **05 55 17 35 11**
 4, Rte du Charbon
24120 LA FEUILLE



Jean-Jacques DUMONTET
Maire de Pazayac

Sommaire

Page 2

- . Le Personnel
- . Les Services Publics

Page 3

- . Budgets 2009

Page 4-5

- . Services communaux
- . Tarification

Page 6-7

- . Réalisations 2009

Page 8

- . Services AEP/EU

Page 9-10-11

- . Les Associations

Page 12

- . Activités scolaires

Page 13

- . Les Manifestations

Page 14-15-16

- . L'intercommunalité

Page 17

- . Collecte sélective

Page 18-19

- . Les Souvenirs

Page 20-21

- . Vie Pratique

Page 22.

- . Chiens 1^o - 1^{er} 2^o catéy.

Page 23

- . Les Clôtures

Page 24

- . Démographie 2009

En ce début d'année 2010, je suis très heureux de vous adresser notre nouvelle édition de « la Vie de notre commune ». Préparé et rédigé par nos soins et notamment je soulignerai l'implication particulière du secrétariat, cette revue d'informations rend compte objectivement de l'action de vos élus ainsi que des orientations et projets à venir. (Vous pourrez aussi consulter le site de la Mairie www.pazayac.com)

Suite au recensement complémentaire de la population de fin 2007, la population de Pazayac dénombre 843 habitants.

De 1954 (370 h), en passant par 1962 (420 h), 1976 (625 h) et ce jour, notre commune a connu une progression de 128 % et il m'est agréable à cette occasion de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux arrivants.

Compte tenu de l'augmentation considérable de notre population et après les travaux d'agrandissement du groupe scolaire, voici le temps de renforcer, d'améliorer et de sécuriser notre réseau d'adduction d'eau potable, les premières réalisations remontant aux années 1951 et 1954.

A ce jour, le linéaire du réseau représente 15.300 km et nous envisageons de renouveler en moyenne 20 % de cet ouvrage avec renforcement de la conduite de distribution du réservoir de La Maze et de l'interconnexion de Terrasson afin qu'en cas de panne prolongée, le château d'eau ne puisse connaître de pénurie.

Un projet qui va engendrer un très lourd investissement mais qui n'occasionnera aucune augmentation sur les impôts 2010.

Je remercie très chaleureusement les annonceurs qui nous accordent leur confiance en nous apportant gentiment leur soutien financier ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal qui œuvre chaque jour pour la bonne marche de notre commune.

Je citerai également tous les acteurs des différentes associations qui, par leur activité, contribuent à donner à Pazayac, l'image d'une commune accueillante.

Tous ensemble, nous continuerons à œuvrer, l'avenir de notre commune reste au cœur de nos projets et nous formulons le vœu que l'année 2010 soit une bonne année pour chaque Pazayacois et Pazayacoise.

Le Personnel Communal

ADMINISTRATIF

Secrétaire de Mairie

Marie-Laure MARTINAUD

VOIRIE

Adjointes Techniques Territoriaux 2° Classe

Olivier DELTEIL

Eric RAMPON

ECOLE MATERNELLE

Agent Spécialisé Principal 2° Classe

Nicole RATHONIE

CANTINE-GARDERIE

Adjoint Technique Territorial Principal 2° Classe

Cécile MAGNE

Adjointes Techniques Territoriaux 2° Classe

Sandrine BOUSQUET

Dominique FERREIRA

AGENCE POSTALE

Dominique FERREIRA

Les Services Publics

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

LA MAIRIE

Tél 05.53.50.12.67

Fax 05.53.50.89.82

E-mail : pazayac@wanadoo.fr
Site INTERNET : www.pazayac.com

L'AGENCE POSTALE

Tél : 05.53.50.12.60

Jours d'ouverture	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h30-12h	13h30-18h
Mardi	8h30-12h	13h30-18h
Mercredi	FERME	13h30-18h
Jeudi	8h30-12h	FERME
Vendredi	8h30-12h	13h30-17h30
<u>Permanences de Mr le Maire</u> Tous les vendredis de 14 à 15 heures * Les autres jours sur rendez-vous		

Jours d'ouverture	MATIN	APRES-MIDI
Lundi		13h45-15h45
Mardi		13h45-15h45
Mercredi		13h30-16h
Jeudi		13h45-15h45
Vendredi		13h45-15h45
Samedi	8h30-12h	
<u>heures de limite de dépôt du courrier</u> Du lundi au Vendredi : 11 h		

le BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ch.caract.gen.	20.38 %	Impôts	41.32 %	Dépens.Equip.	50.78 %	Subventions	1.89 %
Ch.gest.cour.	9.77	Dotations	40.92	Ch.financières	29.25	Emprunts	24.75
Personnel	39.90	Divers	11.73	Report N-1	19.97	Dotations	24.37
Ch.financières	3.55	Report N-1	6.03			Vir.sect.fct	24.78
Ch.except.	3.51					Exc.fct.cap.	24.21
Vir.sect.invest.	22.89						
Total	481.258, 82 €			Total	444.383, 24 €		

Le BUDGET Assainissement

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ch.caract.gen.	19.50 %	Vente produits	55.71 %	Immobilisat.	31.32 %		
Ch.gest.cour.	0.58	Dotations	11.14	Ch.financières	29.02	Emprunts	
Op. d'ordre	16.95	Divers		Report N-1	25.20	Réserves	25.71
Ch.financières	8.12	Report N-1	33.14	Op.d'ordre	14.51	Vir.sect.fct.	52.23
Ch.except.	14.74					Op.d'ordre	22.07
Vir.sect.invest.	40.11						
Total	88.155.90 €			Total	66.166, 96 €		

Le BUDGET Service des Eaux

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ch.caract.gen.	27.79	Vente produits	60.00	Immobilis.	64.46	Subventions	
Ch.gest.cour.	0.75	Dotations				Réserves	35.54
Op. d'ordre	11.95	Report N-1	40.00	Report N-1	35.54	Vir.sect.fct.	53.20
Ch.except.	2.99					Op.d'ordre	11.26
Vir.sect.invest.	56.52						
Total	66.926, 41 €			Total	71.096, 17 €		

Le BUDGET Transport Scolaire

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ch.caract.gen.	49.74	Vente produits	9.68	Immobilis.	100.00	Subventions	
Personnel	42.58	Subv. D'expl.	90.32	Report N-1		Dotations	
Report N-1	7.68					Report N-1	100
Total	7.750, 00 €			Total	4.420, 00 €		

Le BUDGET Logement Presbytère

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ch.caract.gen.	10.02	Prod.gest.cour.	37.88	Immobilis.	50.84	Exc.fct cap.	25.58
Ch. financières	13.98	Dotations	62.12			Vir.sect.fct.	74.72
Vir.sect.invest.	76.00	Divers				Report N-1	
Total	19.960, 00 €			Total	19.960, 00 €		

La Cantine

Repas enfant 2.17 €

(Tarif unique)

Repas Adulte 4.80 €

Au vu de l'effectif important des enfants, deux services de distribution de repas ont été organisés depuis la rentrée de septembre 2009.

Cette nouvelle disposition a non seulement permis de mieux gérer la discipline dans le réfectoire mais aussi et surtout a permis de dispenser davantage de soins aux plus petits qui parfois ont bien du mal à prendre leur repas dans de bonnes conditions.

La Garderie

- 1.10 €

(1 ticket par présence)

De 7 h 30 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 30, Sandrine Bousquet accueille journalièrement en moyenne, une vingtaine d'enfants.

Un service très apprécié par les familles et les enfants qui ne tarissent pas d'éloges sur les activités de la garderie

Le Transport Scolaire

- 0.90 €

(1 ticket à la journée)

Conduit par Olivier, notre mini bus de 9 places parcourt matin et soir la commune pour effectuer le ramassage scolaire. Une dizaine d'enfants utilise ce service.

Nous rappelons que la délivrance des tickets s'effectue au secrétariat de Mairie les lundi Matin et vendredi après-midi aux heures d'ouverture au public.

Service A.E.P / Service Assainissement Collectif

Entièrement gérés par la commune.

Dépannage, interruption momentanée du service, extension, branchement nouveau, etc... Toute demande doit impérativement être adressée au secrétariat de Mairie (05.53.50.12.67).

En cas d'absence, un répondeur téléphonique vous guidera dans vos démarches.

AEP

Part collectivité

0.84 € le M3

Agence de l'eau - red.collecte

0.104 € le M3

Abonnement compt. - diam. 15

10 € / an

Abonnement compt.- diam. 30

25 € / an

Forfait branch. hors extension

Constructions nouvelles

922 €

Assainissement Collectif

Part collectivité

0.66 € le M3

Agence de l'eau - red.pollution

0.134 € le M3

SMAC

0.311 € le M3

Forfait branch. hors extension

Constructions nouvelles

1.300 €

La Salle Municipale

(PRET GRATUIT aux associations communales (3 fois /an)

Le Meublé Communal

Modes de location	Personnes domiciliées à Pazayac	Personnes non domiciliées à Pazayac	OPTION CUISINE
Week-end	147 €	407 €	76 €
Soirée ou Journée	117 €	330 €	76 €
Apéritif	79 €	Néant	
CAUTION S. Municipale	230 €	230 €	
CAUTION Cuisine	80 €	80 €	

Tarifs de location à La semaine	
Octobre - Avril - Mai	230 €
Juillet et Août	390 €
Juin - Septembre	290 €
Frais d'entretien perçus par location	31 €
CAUTION	152 €

NOTA : Toute location doit être impérativement confirmée par l'établissement d'un contrat signé en Mairie par le demandeur ainsi que par l'encaissement d'arrhes représentant 25 % du montant total de la location.

Le Court de TENNIS

Réservation à l'heure		Cartes annuelles	
Adulte	2.30 €	Par personne	39 €
Enfant	1.55 €	Par Couple	69 €
		Par enfant	23 €

Le Colombarium / Les concessions de cimetière

Colombarium		Concessions de cimetière Prix de vente	
Prix de la location	325 € <i>Hors frais d'enregistrement</i>	Concession 2.50 x 1.30	76.25 € <i>Hors frais d'enregistrement</i>
Location de la case	Trentenaire renouvelable	Concession 2.50 x 2.20	152.45 € <i>Hors frais d'enregistrement</i>
Le « Reposoir Communal »			
Mode location : mensuel		10 € (tout mois commencé est dû en intégralité)	

Pour toute demande de location et de réservation, s'adresser au secrétariat de mairie - Tél.05.53.50.12.67

Les réalisations 2009 ont essentiellement été cantonnées sur des chantiers de restauration, dont les trois plus importants décrits ci-dessous :

Le suivi intégral des toitures de la Salle des Fêtes et du Presbytère.

Respectivement réalisés par :

- L'Ets Laumond de Cublac

ET

- L'Ets Causse de Larche



Ces travaux se sont élevés
au coût de 24.181, 57 € TTC



Le nouvel équipement de volée des cloches de l'église effectué par Les Ets Cessac d'Ussac.

Montant : 2 990 € TTC

A VENIR

➤ La restauration de l'horloge.

Don de la famille BEUNE il y a plus de 100 ans, cette horloge dont le mécanisme est aujourd'hui obsolète sera entièrement restaurée dans le respect de son apparence initiale par l'Ets Brouillet de Noailles. Cette réalisation est estimée à la somme de 2.810 € HT

La continuité de la rénovation de l'appartement des écoles

occupé par Melle Haza, professeur d'école : Travaux effectués par l'Ets Magne Pascal de Pazayac pour un montant de 5.157, 95 € TTC

L'Ecole Numérique Rurale

Un équipement audiovisuel et informatique subventionné par l'Etat à hauteur de 9000 €. Cet équipement devrait être installé au 1^{er} semestre 2010 au groupe scolaire.



Travaux de sécurité VC Momplaisir

Voirie - Toujours soucieux du bon entretien de l'état des routes, le Conseil Municipal consacre chaque année plus de 20 % du budget investissement dans la remise en état de la voirie communale. Ont été réalisés en 2009 :

- Route de Pazayac à La Feuillade
- Route de la Charrière
- Route du Brut
- Lotissement le Gour
- Le Gour Vieux
- Route du cimetière

Et en dernier, des travaux de sécurité à l'entrée de la VC Momplaisir, parallèle à la RD 60.

Travaux entièrement réalisés par l'Ets Devaud de Brive pour un montant total de 60.000 € TTC.

Le Parking de la Salle des fêtes

a également fait l'objet d'interventions visant à améliorer son utilisation.

Travaux de signalisation au sol exécutés par l'Ets Viamark de Terrasson : 809.69 € TTC

Alimentation en éclairage et pose de lanternes par l'Ets Allez de Sarlat pour un coût de 6.347,35 € TTC

L'acquisition de panneaux de signalisation

implantés de part et d'autre à l'entrée de la VC 201 (Daudevie via le Bourg).

Coût : 1 937.52 € TTC

A VENIR....

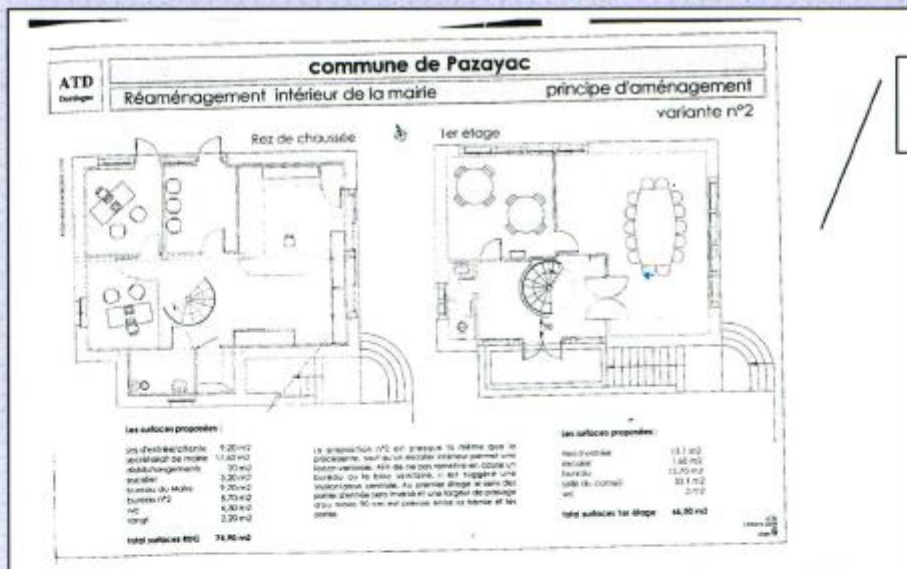
➤ **La restauration – le réaménagement des lavoirs de Daudevie et du Bourg**



lavoir de Daudevie

Un projet estimé à 12.186 € HT mené de pair avec l'Ets Reynal et Gilmer

➤ **Le réaménagement intérieur de la Mairie**



Un projet estimé à 42.828 € HT par l'ATD.

➤ **L'Aménagement de la traverse de Daudevie**

Un important projet qui viserait à modifier l'impact de la chaussée avec espaces attitrés pour les piétons, une perception améliorée de Daudevie et des éléments de sécurité passive. Ces équipements visent à apporter une réponse adaptée au parcours et aux besoins du secteur.

Evaluation : 477.440 € HT

LES STATIONS

Diverses installations sur les ouvrages existants ont été nécessaires

- Pose d'un compteur à la station de pompage au Jabanel par l'Ets Miane et Vinatier.

Coût : 2247.75 € TTC

- Remplacement et pose d'une pompe de relevage à Daudevie par Véolia

Coût : 1 626.56 € TTC

La Source de Bourrieu...

D'importants travaux d'amélioration ont nécessité l'intervention des Ets Gilmer de Lafeuillade avec l'aide des élus et du personnel communal.

Nettoyage et remplacement des canalisations obstruées par d'importantes racines ont rétabli l'alimentation du château d'eau de Lamaze ainsi que Les foyers de Bourrieu dont le débit s'avérait très faible.

LES CONDUITES... LES BRANCHEMENTS

Toutes les interventions (réparations extensions ou aménagements nouveaux) confiées aux Ets Montastier du Bugue ont représenté un investissement de 20.293, 32 € TTC.



la source de Bourrieu



A VENIR ...

➤ La sécurisation du système d'alimentation en eau potable

Une étude réalisée par SOCAMA

Avec au programme :

- Rénovation et suivi de la production du puits de Jabanel
- Renforcement de la distribution du réservoir de Lamaze
- Renforcement de l'interconnexion avec le réseau de Terrasson
- Renforcement de l'antenne de distribution du Gour neuf
- Renforcement de l'antenne de distribution de Chantegrel

..... Un projet pluriannuel suivant les décisions qui seront prises.....

Un investissement estimé à plus de 500.000 € HT

➤ La remise en état de la réserve incendie du Gour

Travaux estimés à 12.260 € HT

« Anim'Pazayac vous a proposé

Du 12 au 17 Janvier en partenariat avec le Centre Culturel et le Foyer Rural de La Feuillade nous avons reçu en **résidence** la troupe de Théâtre " L'Atelier de Mécanique Générale Contemporaine " pour des répétitions et des échanges avec le public et les enfants de l'école.

Le 6 Mars, cette même troupe de théâtre s'est produite dans une pièce "**la Bimbeloterie** " Soirée énergétique et drôle sur un sujet actuel : La rhétorique bancaire.

Moment de convivialité ! Sous un soleil de printemps
On ne part pas sans son brin de muguet !
C'est notre « **Casse Croûte** » du 1^{er} Mai

Le 16 Mai, pour ceux qui aiment la musique et la danse, un "**Cabaret Dansant** " animé par Serge Louis et son orchestre



Assemblée Générale du 5 juin avec renouvellement du bureau et accueil de Nouveaux Membres

Présidente : Cécile Magne
Vice Président : Michel Meynard
Secrétaire : Nathalie Besse Lansade
Secrétaire Adjoint : Patricia Farfait
Trésorier : David Guillon
Trésorier Adjoint : Cathy Gauthier

Nouveaux membres :
Béatrice Ferret, Solange Lamouroux et Denis Pradaux

Le 28 Juin « Randonnée des côteaux »

Avec la visite du Moulin de Maneyrol où Daniel Ponthier nous a fait partager sa passion. Au déjeuner pris en commun, nous avons pu déguster son huile de noix avec le Traditionnel sanglier à la broche.



Le 17 Octobre, repas dansant avec
La poule au pot " préparée par Yoan et
agrémentée par "**les chansons populaires**"
interprétées par Rudolph ... *Quelle belle soirée !!!*



Et... pour clôturer l'année

Le Réveillon de la Saint-Sylvestre

Dans l'ambiance et les paillettes, nous avons allègrement basculé en 2010.

Merci aux participants et à la mairie pour votre soutien, confiance et vos encouragements.
Toute l'équipe "**Anim'Pazayac**" vous souhaite ses meilleurs vœux !!!!

Dates à Retenir en 2010

Le 6 mars : Sébastopol Blues Jazz

Le 1^{er} mai : Casse-croûte

Le 27 Juin : Randonnée

Le 8 Août : Vide Grenier

Le 9 Octobre : Théâtre

Le 31 Décembre : Réveillon de la St-Sylvestre

....Et éventuellement, d'autres manifestations en fonction des opportunités....

(Renseignements et Inscriptions au 05.53.50.17.15)

Depuis l'ouverture de la chasse, 3 chevreuils ont été abattus dont 1 par Paul Correia et 2 par Bruno Delage. Rien n'aurait été possible sans la présence des chiens de Correia Alphonse et Campos Dominique. Les 2 renards signalés à la Charrière par Laval J Louis ont été pris au piège par Delbos Daniel, une fouine a également fait les frais de son audace.

LES LACHERS ANNUELS

- En Mars 2009 : 9 trios reproducteurs
- De Septembre 2009 à Janvier 2010 : 120 faisans et 60 perdreaux

NOS MANIFESTATIONS

Le 24 janvier 2009 :

« *Battue aux renards* » avec les associations de Chavagnac, Grèzes, St-Cernin et La Feuillade où nous avons pris un repas en commun.

Le 30 Août 2009

Une manifestation prestigieuse

« *La demi finale du Sud-Ouest du chien d'arrêt* »



La remise de Médailles

Un moment de tristesse et de souvenir....Pour notre ami J-Paul Pestourie qui nous a quitté il y a bientôt un an. Son investissement au sein de l'Amicale restera à jamais gravé dans nos cœurs.
« Merci Jean-Paul, tu nous manques »

Thierry Soustre, délégué régional du Club du Setter Gordon et nouvel administré de Pazayac nous a permis de participer à « *La demi finale du Sud-Ouest du chien d'arrêt* »

Nous avons dénombré pas moins de 40 chiens inscrits par des propriétaires venus de tous les départements, la Corse y compris.

Cette demi finale réservée aux chiens déjà sélectionnés dans les autres départements a élu les 5 meilleurs pour aller en finale des espoirs.

Le T.A.N (Test et Aptitudes Naturelles) réservé aux jeunes chiens pour découvrir leur instinct fut très prometteur. Les organisateurs remercient chaleureusement Denis Authier, Bernard Catus et Frédéric Blot qui ont très gentiment mis à disposition leurs terrains pour le bon déroulement des épreuves.

A cette occasion, notre amicale s'est vue confier avec plaisir la responsabilité du repas réservé aux concurrents, juges et organisateurs. Plus de 80 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes pour déguster un sanglier à la broche.

Un grand Merci aux membres de l'Amicale, l'équipe de cuisine et de service dont le bénévolat est ici grandement souligné.

Médailles, trophés et coupes ont été remis en présence de J-Jacques

Dumontet, Maire et de J-Claude Verlhac, Président de l'Amicale de Chasse. Nous signalerons au passage que quelques semaines après cette manifestation, la chienne de Thierry Soustre nommée « BOWEN » a été sacrée championne d'Europe « des Field Trial d'Automne ».

Félicitations à tous les deux.



Thierry Soustre et sa chienne Bowen

le 09 janvier 2010 :

«*Le loto annuel*» a eu lieu à la salle municipale. Nous saluons le courage de toutes les personnes qui, malgré une météo catastrophique (neige et verglas) sont venues nous rejoindre.

Bravo et encore merci pour votre gentillesse.

45 lots de valeur dont 4 canards gras avec foie et la bourriche ont récompensé les heureux gagnants.)

le 28 MARS 2010 :

«*Le repas annuel du chevreuil* ouvert à tous, aura lieu à la salle des Fêtes de Pazayac.

» *Nous promettons un surplus de tête de veau afin de contenter les gros appétits.* »

Une nouvelle fois, grâce à vous tous, à votre fidélité et votre générosité, le bilan de notre Amicale pour 2009 est très satisfaisant. Nous espérons passer de très bonnes journées en votre compagnie durant cette nouvelle année.

« *Merci à tous et bonne année 2010* »

Le Bureau

Le 23 janvier 2010 :

« *Battue aux Renards* » - tous les participants se sont réunis autour d'une bonne table qui, cette année était dressée à la Salle des Fêtes de Chavagnac.



Le sanglier à la broche

A noter : Le grand succès remporté une fois encore par la journée du « Sanglier à la broche » où pas moins de 98 personnes ont pu apprécier le menu concocté par l'équipe de cuisine « Martine et Daniel » qui a reçu des félicitations bien méritées.

Le T.T.P.N La Feuillade / Pazayac

Nous sommes toujours très heureux de participer à l'élaboration du journal municipal.

La saison sportive est commencée depuis septembre et au moment où j'écris ces lignes c'est déjà la mi-saison.

Notre club compte aujourd'hui 60 licenciés, environ 30 compétiteurs, 15 loisirs et 15 jeunes en formation. Les résultats de début de saison ont d'abord été très bons puis au fil des matchs et des défections de joueurs importants, les équipes ont eu un passage difficile.

Pour ce qui est de l'équipe fanion, elle se trouve rétrogradée en Régionale 3 et l'équipe 2 en Départementale 1.

La deuxième phase du championnat se présente donc avec seulement 3 équipes au lieu de 4 en début de saison, et cela malgré le recrutement de joueurs d'un bon niveau au mois de juin.



Après avoir fait ce bilan, tous les joueurs décidés à relever le flambeau se sont réunis avec une très grande envie de retrouver le niveau supérieur pour chaque équipe.

Je pense aujourd'hui que les problèmes sont derrière nous et que la fin de saison sera beaucoup plus souriante pour tous. Les activités d'entraînement et de loisirs

se déroulent toujours à La Feuillade les jeudi et vendredi en fin de soirée et à Pazayac les mercredi en fin d'après-midi. Les salles sont toujours très fréquentées par les jeunes, débutants et compétiteurs.

Je voudrais terminer mes propos en remerciant les municipalités de La Feuillade, Pazayac et Larche pour la large plage d'utilisation du gymnase accordée au club, le samedi.

Il me reste à souhaiter à tous les lecteurs une meilleure année possible en espérant vous voir participer à la vie du TTPN.

Bernard MAGISSON

En Mars 2009, les élèves du cycle 3, classe de Mr Charlier sont partis, comme à l'accoutumé tous les 3 ans, en **Classe Verte à La Bourboule**. Malgré la neige et le froid persistant, les enfants ont pu découvrir des paysages magnifiques tels le Puy de Sancy, source de la Dordogne, le Puy du Pariou, le Lac de Servière, lac de cratère d'origine volcanique, le Puy de Dôme, la Grotte de Saroui creusée par les Romains....La veille du retour en terre Pazayacoise, les élèves ont visité Vulcania. Le séjour s'est parfaitement bien déroulé sous la Bienveillance Mr Charlier et de Mmes Farfait Delphine et Eyrolles Karine, mamans accompagnatrices que nous remercions pour leur disponibilité.



En Avril 2009, les élèves du CP et CE1 de Pazayac ainsi que la classe de maternelle, ont participé à une journée de sensibilisation à la **Sécurité Routière**, en collaboration avec l'antenne départementale de La Sécurité Routière sollicitée par l'équipe enseignante de l'école. A cette occasion, les enfants ont pu participer à diverses activités telles qu'un parcours à vélo avec divers panneaux, comme s'installer et s'attacher en voiture et aussi comment prendre place dans un bus et savoir quoi faire en cas d'évacuation urgente.

En Mai 2009, pour la 2^{ème} année consécutive une **Kermesse** a été organisée au sein de l'école de Pazayac sous un temps radieux et presque caniculaire. Les traditionnels stands de «chamboule-tout», « Pêche aux canards » agrémentés de nouveautés telles «le barbier» ou le «tir au pistolet à eau » ont enchanté les enfants qui sont repartis les bras chargés de lots. Cette journée s'est clôturée par le tirage de la tombola et nous remercions toutes les personnes qui ont pu ramener des lots à cette occasion.

En Juin 2009, **Spectacle de fin d'année**, les élèves, tous cycles confondus, ont présenté un spectacle riche en couleurs et en chansons sur le thème des planètes. Encore une fois merci à l'équipe enseignante pour son dynamisme et sa créativité.

En Octobre 2009, 8^{ème} **Salon des Lecteurs en Herbe**



organisé par l'**Association des P'tits Loups** en partenariat avec les écoles, les bibliothèques, le Conseil Général et pas moins de 10 communes environnantes. Ce 8^{ème} Salon a ouvert ses portes à la salle des Fêtes de La Feuillade où les travaux des enfants sur le thème du Salon étaient exposés. Les auteurs et illustrateurs ayant rencontré les élèves dans leur classe respectives ont également séduit par leurs histoires contées lors d'une veillée à la Salle des Fêtes de Pazayac.

Noël 2009, le 17 décembre tous les élèves de Pazayac ont assisté à la projection du film « Pierre et le Loup » au cinéma Le Roc à Terrasson.

Le 18 décembre, le **Spectacle de Noël** prévu pour les enfants a dû être reporté à cause de la neige tombée en abondance sur le département. Cependant, la neige n'a pas empêché le **Père Noël** de venir saluer les enfants et de leur distribuer à chacun une pochette de chocolats ainsi que des jouets pour les élèves de maternelle. C'est donc dans l'euphorie que s'est clôturée cette journée, après un délicieux goûter confectionné et offert par la classe de maternelle.

Les élèves et toute l'équipe de l'école de Pazayac vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2010

La Rencontre des Aînés

Le Dimanche 6 Décembre 2009, une journée bien remplie

Après le discours de bienvenue de Mr le Maire, chacun a trouvé sa place autour d'une table très agréablement garnie.



Menu festif et quelques notes de musique prodiguées par notre fidèle animateur Daniel Ponthier



Le traditionnel « petit loto » et sa remise de lots

Une grande « récréation », patronnée par Mme Vedrenne Marguerite et Mr Dieras André, doyens du jour



Les Cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre



Des cérémonies rehaussées par la présence de la population, des enfants de l'école et Des Anciens Combattants d'Afrique du Nord .

En hommage à ces derniers, une cérémonie sera organisée prochainement avec pose, sur la place du village, d'une stèle en leur honneur et décoration de Mr Petit Robert qui a reçu le titre de « Porte Drapeau ».



Communiqué de presse des 12 Maires ruraux ne siégeant pas à la Communauté de Communes de Terrassonnais

Depuis le renouvellement du conseil de la Communauté de Communes du Terrassonnais à la suite des élections municipales de 2008, les maires délégués des communes rurales à l'exception de Grèzes ont souhaité se mettre en retrait

Cette absence de participation a une nouvelle fois donné lieu à des critiques relayées par voie de presse à l'occasion du dernier conseil municipal de Terrasson. Le présent communiqué a donc pour objet de donner à la population les raisons de cette attitude en sachant que même si les élus ne participent pas aux réunions statutaires, la même fiscalité locale s'applique aux habitants des quatorze communes rattachées qui paient donc l'entretien de leurs routes et les autres missions exercées par cette structure. Quant à la zone de Guinassou également mise en cause en conseil municipal, elle a été prise en charge en 2004 en cours d'achèvement et elle a au moins le mérite d'exister

Un bref rappel historique s'impose donc pour expliquer le malaise qui a pris naissance en fait dès la constitution de la communauté de communes en 2004 après des mois d'atermoiements liés aux difficultés d'élaboration des statuts et plus précisément de la représentativité des communes rurales. D'ailleurs il conviendrait de s'interroger sur les raisons qui ont poussé à cette époque deux communes de notre canton (le Lardin et La Bachellerie) à préférer rejoindre la communauté de communes du Causse Vézère

En effet si Terrasson dispose de 12 sièges sur 25 soit le maximum possible, chacun des 13 autres communes doit se contenter d'un seul siège...soit le minimum.

Cette représentativité à minima a donné lieu à de longues discussions et n'a été acceptée au final par les communes rurales, soucieuses de créer cette communauté qu'en raison de la promesse faite par Terrasson d'associer l'ensemble des délégués au fonctionnement de la structure. Le bureau constitué autour du Maire de Terrasson, élu président (ce qui n'a été contesté par personne) comprenait deux vice présidents de Terrasson et 5 vice présidents issus des communes rurales. Ce bureau ne s'est que très rarement réuni les premières années et en fin de mandat, il ne s'est plus réuni. Les propositions préalables au conseil communautaire étant élaborées en petit comité.

Qui plus est, seuls les vices présidents de Terrasson ont reçu une délégation réelle et étaient donc seuls habilités à signer les pièces et engager la communauté, à l'exclusion des autres vices présidents.

Plusieurs commissions ont été constituées pour la forme et n'ont que très rarement été réunies. Pour ce qui est de ses attributions, la communauté a intégré pour l'essentiel des diverses missions exercées précédemment par les différents syndicats et les élus ont assisté à la mise en place des attributions transférées sans y participer de quelque façon que ce soit si ce n'est en approuvant strictement et sans aucun débat possible les délibérations préparées à Terrasson. Ce mode de fonctionnement que nous n'avons pas continué à cautionner après les dernières élections municipales. Il est la résultante de statuts qui ne donnent aucune place aux communes rurales et surtout d'une volonté hégémonique de ramener le pouvoir de décision à Terrasson sans aucun souci de faire participer les élus des autres communes sauf d'une commune associée car il faut bien avoir la majorité. Cette mise à l'écart des 12 élus subie jusqu'au terme du précédent mandat ne pouvait plus être tolérée ensuite.

De ce fait, avant de renouveler le conseil communautaire le président sortant a été prévenu du malaise existant et de la nécessité de revoir le fonctionnement de la communauté de communes.

Il n'en a rien été puisque après son élection, le nouveau président a ramené le nombre de vice présidents à 4 dont 2 réservées à Terrasson. En perdant 3 vices présidents, les communes rurales voyaient leur influence encore réduite.

Dès cet instant et face à un tel mépris, les élus des 12 communes ont refusé de participer à l'élection des vice présidents et ensuite à la vie communautaire tant qu'ils ne seraient considérés que comme des figurants et non des partenaires. Pour sortir de cette situation de blocage, plusieurs propositions ont été faites par les maires afin d'améliorer le fonctionnement et faire vivre la démocratie à l'intérieur des instances de la communauté des communes. En dehors d'aspects purement formels, aucune avancée significative n'a pu être obtenue. Par la suite, le Préfet de la Dordogne a été saisi des ces dysfonctionnements mais il n'a

apporté aucune réponse concrète à cette situation de crise.
Pour ce qui nous concerne nous ne demandons rien d'autre qu'une discussion franche en vue d'aboutir à un fonctionnement démocratique qui permette à

chacun de trouver sa place. Nous sommes prêts à nous revoir de nouveau pour mettre à plat ce fonctionnement et envisager collectivement l'organisation de notre bassin de vie.

Les Maires de 12 communes rurales.

S. Eymard, Conseiller Général, Maire (La Feuillade)- L. Armaghanian (Beauregard)-B. Merlin (Châtres) - D. Clouzard (Chavagnac) - P. Joffre (Coly)- J. Demaison (Condat s/Vézère)-S. Donzeau (La Cassagne)-C. Malaurie (Ladornac)-J.-J. Dumontet (Pazayac)-S. Pedenon (Peyrignac)-C. Delpy (St-Rabier)-L. Pellerin (Villac)

Les Ets Coste : une affaire de famille

A Pazayac, l'entreprise Coste fabrique des pièces mécano-soudées et usinées de haute précision pour la marine, l'armement, le ferroviaire, le pesage. Un savoir-faire mondialement reconnu...

Ci-contre : Annie et Alain Coste entourés de leurs trois enfants, Sébastien, Sandrine et Stéphane, devant leur usine de « Guinassou » : une belle réussite



Alain Coste a horreur de la routine. Alors, à dix-huit ans, son CAP de chaudronnier en poche, il s'est engagé au 6^e Régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMA) de Mont-de-Marsan pour voir du pays. Et du pays, il en a vu...

Trois ans plus tard, le voilà de retour au pays avec une solide expérience de baroudeur. Et à 21 ans, il fonde son entreprise de chaudronnerie dans le garage de la maison familiale, à « Basse Rivière » de Mansac. L'entreprise prend son essor et en 1976, il crée un premier atelier de 250 m² à Mansac. Spécialiste des autoclaves, il réalise également de la serrurerie et des ensembles mécano-soudés pour les entreprises avec trois compagnons.

En 1978, le hasard lui fait rencontrer un ingénieur diéséliste qui cherche à remplacer les pièces de fonderie des moteurs par des pièces usinées en mécano-soudure. Un sacré pari qu'Alain Coste, curieux de tout, s'attelle à relever. Pari réussi et lorsque le constructeur de moteurs expose ses réalisations dans les salons, ses concurrents cherchent à savoir qui a réalisé les carters...

Le coude d'échappement du char Leclerc

Dès lors, la mécano-soudure usinée devient la spécialité des Ets Coste qui visent particulièrement les diésélistes pour lesquels Alain Coste réalise des prototypes. L'entreprise s'agrandit en 1979, en 1982 et en 1988. Spécialisée en chaudronnerie

industrielle et en mécanique générale, elle emploie douze personnes.

Alain Coste devient «le» spécialiste incontournable pour la mise au point et la réalisation de pièces mécano-soudées pour les gros moteurs diesel (marine, armement, énergie).

Au fil des ans, Alain Coste n'a cessé de chercher et d'apprendre sur les contraintes des métaux, le pliage, la soudure, la résistance thermique...

Toutes les pièces mécano-soudées des moteurs diesel (carters, tuyauteries) sont réalisées avec une précision extrême (deux dixièmes) et doivent résister à de multiples contraintes : température, vibrations, traitements de surface, etc.

Ce savoir-faire, Alain Coste l'a rapidement développé dans des secteurs encore plus pointus : supports de radars, supports de boggies pour les autorails, échappements des trains express régionaux, châssis de pesée pour les appareils de pesée en continu. Jusqu'à la consécration : la réalisation de toutes les pièces mécano-soudées du moteur du char Leclerc, un V8 de 1.500 chevaux dont le coude d'échappement, très technique, doit résister à des températures allant de -40°C à + 650°C.

Une prouesse technologique qui a nécessité une longue mise au point mais que les Ets Coste sont

les seuls à savoir faire. En vingt ans, l'entreprise l'a réalisé à 660 exemplaires... Une belle carte de visite pour ce spécialiste qui soude aussi bien l'acier que l'inox ou le cupronickel... et qui est un spécialiste reconnu des prototypes ou des petites séries de pièces mécano-soudées usinées de haute précision.

Savoir transmettre

L'autre passion d'Alain Coste : la transmission du savoir. En 1998, l'entreprise emploie une quinzaine de salariés. Voyant ses trois enfants grandir, à dix ans de la retraite, Alain Coste leur propose de reprendre l'entreprise. Et les aide de manière spectaculaire : en construisant une nouvelle usine de 2.400 m², sur la zone de Guinassou, entre La Feuillade et Pazayac. Un beau bâtiment moderne, ponctué par des mâts et des fenêtres rondes comme des hublots. Souvenirs de voyages, peut-être...

Installée zone de Guinassou depuis 2001, l'entreprise travaille dans des conditions sereines. D'autant plus, et c'est le second atout des Ets Coste, que toute la famille veille à la pérennité de la maison : épouse d'Alain, Annie Coste préside l'entreprise dont Alain est désormais le directeur général. Leurs trois enfants les ont rejoints au fil des ans : Stéphane, 35 ans, comme responsable de la production (en 1998), Sébastien, 27 ans, et Sandrine, 37 ans, respectivement comme chargé d'affaires et comme comptable (tous deux en 2007). Forte de seize salariés, la SAS Coste dispose d'un savoir-faire et de compétences très pointues qu'elle entend bien entretenir. Et surtout, Alain Coste a su transmettre à ses enfants la passion du travail bien fait. Formation en poche, ceux-ci ont désormais tous les atouts en main pour assurer la pérennité de l'entreprise.



SAS DEVAUD T.P.
TRAVAUX PUBLICS & PRIVÉS
TERRASSEMENT - VRD
REVÊTEMENTS - ENROBÉS

33, Rue Ingénieur-Brassaud - 19100 BRIVE
Tél. 05 55 23 70 77 - Fax 05 55 17 66 39
E-mail : devaud.tp@wanadoo.fr



LAUMOND
COUVERTURE
ZINGUERIE

"La Rochette" 4, Impasse Rouget de l'Isle
19520 CUBLAC
Tél./Fax 05 55 85 23 86 - Port. 06 86 48 92 23



Sur Rendez-Vous
Maitre Reiki
Bernard LAFIOLIE
Calme et soulage
le physique, le psychique, le mental et l'émotionnel
1140, Av. Alexis-Jaubert "Puymorel"
19600 ST-PANTALÉON DE LARCHE
bernard.lafiolie@sfr.fr - 05 55 85 48 97 - 06 81 32 64 44



LE PAZAYAC
Bar* - Tabac* - Presse
Brasserie - Pizzeria - Glacier
Menu du jour - Carte (sur place à midi)
Pizzas - Pâtes - Salades (à emporter Midi et Soir)
Dépôt de Pain - Boissons Fraîches à emporter
de 12 h.00 à 14 h.30 et de 18 h.00 à 21 h.00
Daudevie - ex RN 89 - 24120 PAZAYAC - 05 53 50 30 76

salut Pazayac



Il vous suffirait de connaître mon prénom,
vous pourriez visiter mon site : www.jonstark.com



Restaurant
Les Vieilles Pierres
"Le Fraysse" R.N. 89 - 24120 PAZAYAC
Tél. 05 53 50 06 00 - Fax 05 53 51 03 19
R.M. 00427



Electricité Industrielle
Poste de transformation
Production d'énergie
Câblage d'armoire
Distribution puissance
Automatisme

Electricité Tertiaire
Distribution
Courants faibles
Câblage informatique
Gestion technique centralisée

Réseaux
Distribution publique et privée
Éclairage public - Réseaux gaz
Génie civil télécom
Eau potable et assainissement
Lafissements, campings

Agence de Sarlat - "Maison Blanche" - B.P. 79 - 24202 SARLAT CEDEX
Tél. 05 53 31 53 53 - Fax 05 53 59 01 42 - E-mail : allez.sarlat@allez.fr



CARROSSERIE
Roland MAZELLE
Réparations toutes marques
Marbre - Tolerie - Peinture - Suivi entretien mécanique
Dépannage - Vente et montage pneus
Prêt de véhicule gratuit
Le Fraysse - 24120 PAZAYAC
Tél. 05 53 50 05 06 - Fax 05 53 50 56 48 - Port. 06 47 71 24 54

La Collecte Sélective

Le compostage individuel

Une opération qui a sensibilisé bon nombre d'entre nous et qui doit être poursuivie.

La mise à disposition de composteurs individuels reste d'actualité.

Réservez votre pack et adressez vous au secrétariat de mairie.

- 20 € pour un pack avec un composteur de 400 litres
- 30 € pour un pack avec un composteur de 600 litres

* **composition du pack :**

- un composteur en polypropylène d'un volume de 400 L ou 600 L
- un bio-seau de 10 L pour transporter les déchets de cuisine
- un mélangeur permettant de retourner et d'aérer le compost
- un guide du compostage



- Vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, adressez vous en Mairie (05.53.50.12.67) ou au SIRTOM (05.55.17.65.10).

Les conditions d'accès en déchetteries pour les professionnels

Les déchetteries sont des espaces aménagés pour recevoir les déchets en quantité limitée. Vos apports sont, selon leur nature associés à une tarification et permettent par ce circuit une mise en conformité avec la réglementation.

La loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée vous rend responsable de l'élimination réglementaire des déchets que votre activité génère.

En conséquence, elle interdit :

- le brûlage des déchets
- Le dépôt sauvage ou l'enfouissement
- Le rejet direct à l'égout ou dans le milieu naturel
- Le mélange des déchets professionnel aux ordures ménagères

Horaires des Déchetteries

DECHETTERIES	CONDAT SUR VEZERE	ST-PANTALEON DE LARCHE
LUNDI	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
MARDI	9 h - 12 h	9 h - 12 h
MERCREDI	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
JEUDI	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
VENDREDI	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
SAMEDI	9 h - 12 h 14 h - 18 h	9 h - 12 h 14 h - 18 h
	Accès AUTORISE et soumis à facturation aux professionnels	Accès NON AUTORISE aux professionnels

Il était une fois en 1940 ... Ou l'histoire d'Anne Pieters

Par un beau matin de juillet, nous avons découvert un message
Dans notre boîte de réception ...

Après avoir trouvé par hasard le site internet de Pazayac,
son passé a ressurgi ...
Elle se rappelle...elle nous raconte...

Quelques uns d'entre vous se souviendront peut-être ...

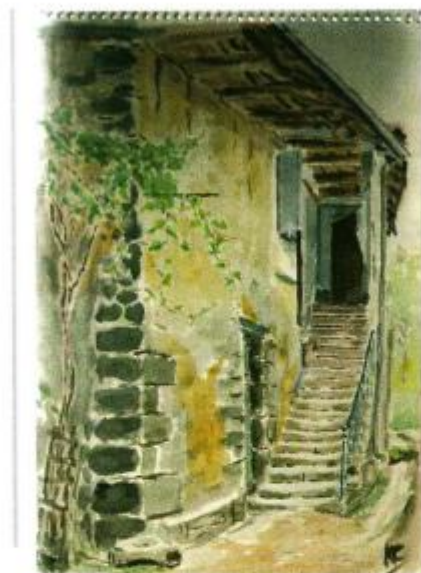
Bruxelles le 9 juillet 2009,

*Je suis née le 12 juillet 1940 à Pazayac dans une maison
inoccupée au centre du bourg et ai été baptisée dans cette
charmante église.*

*Mes parents et leurs trois autres petites filles,
comme beaucoup d'autres réfugiés belges à cette époque
plus que troublée, sont arrivés à Pazayac au mois de mai 1940.
Mon Père avait eu l'intuition d'emprunter les petites routes
départementales plus sécurisantes et non les grandes
nationales où les réfugiés se faisaient mitrailler.*

Malgré tout ils ont vu des horreurs.

*Après un voyage éprouvant de plusieurs jours, ils sont
arrivés à Pazayac où ils étaient les seuls réfugiés belges.
C'est un certain Monsieur Vignal qui les a aidés de même
que Monsieur Wallier.*



*A cette époque, je pense que le village ne comptait qu'une
centaine d'habitants, il n'y avait ni eau courante ni électricité.
Mes parents et leurs quatre petites filles y sont restés jusqu'au
mois de Septembre et sont retournés en Belgique avec beaucoup
de difficultés.*

*Il paraît que les propriétaires de la maison qui nous a
abrités sont anglais.*

*Elle est facilement identifiable par son escalier extérieur.
Nous y sommes retournés en 1951 et c'est la première
fois que je voyais ce petit village et son lavoir où quelques
améliorations avaient été apportées.*

Bien à vous, avec mon meilleur souvenir.

Annette Pieters

Nous avons pris beaucoup de plaisir à vous faire part de l'histoire d' Annette Pieters.

Elle est aujourd'hui dessinatrice et graphiste et vit à Bruxelles.

Les aquarelles qui illustrent cette page ainsi que la couverture du bulletin sont le fruit du talent de son père.

L'histoire « du champ d'aviation » de Pazayac...

Alors que depuis 1925, faute d'aérodrome, le décollage de l'aviation s'éternise en Corrèze, c'est à Pazayac que l'on doit vraiment le début de cette activité en 1936, époque de « l'aviation populaire ». L'Aéro Club de la Corrèze dont le siège social est à Brive possède depuis peu un avion école Potez 60 qu'il base à Limoges Feytiat en attendant l'ouverture de Brive Laroche toujours retardée par des problèmes techniques, administratifs et économiques. En attendant, l'aéro club recherche donc activement un terrain et un moniteur - tâche peu aisée ! pour former les premiers pilotes.

Parmi les membres de l'Aéro Club de la Corrèze, Joseph Manévy, demeurant à proximité, fait connaissance avec Monsieur André Lagorsse habitant le Bourg, ancien aviateur et moniteur de la grande guerre à qui il expose le problème du club. Cette rencontre s'avérera déterminante ; en effet André Lagorsse qui en « connaît un rayon » en aviation pense au champ de Monsieur Chassain à Chantegrel pour débloquent la situation. L'affaire est vite entendue ; dès août 1936 l'Aéro Club de la Corrèze embauche André Lagorsse en qualité de moniteur et édifie un hangar en bois pour abriter l'avion au bord de cette piste de 400 mètres en pente légère.

En raison de la colline, les décollages s'effectuèrent toujours du pied de celle-ci vers la vallée de la Vézère et les atterrissages toujours dans le sens inverse (axe Nord/Sud).

André Lagorsse, se révèle vite moniteur très compétent ; point besoin de le chercher bien loin pour prendre une leçon : lorsqu'il ne vole pas il cultive son potager tout proche de « la piste » !

Jouissant de l'estime et du respect de tous les membres du club le bon « Père Lagorsse » devient la cheville ouvrière du club qui délivre ses premiers brevets en octobre 1936 ; ils seront dignement fêtés !



Le Potez 60, moteur en étoile Anzani, de l'Aéro - Club de la Corrèze à Pazayac. En place avant, en combinaison blanche, le moniteur André Lagorsse ; à l'arrière son élève Georges Taurisson qui deviendra président de l'Aéro - Club de Brive sur l'aérodrome de Brive Laroche. Le Père Lagorsse, moniteur hors pairs, avait pour habitude de poser ses sabots avant de monter dans l'avion. Laroche. Au retour du vol il arrêta l'avion sur sa lancée, sans un coup de frein, à l'endroit précis où se trouvaient ses sabots qu'il n'avait plus qu'à rehausser en descendant de l'engin !

Devant un tel engouement et les élèves affluant de plus en plus nombreux au « terrain de Pazayac » où règne une formidable ambiance, l'Aéro - Club de la Corrèze acquiert en octobre 1937 un 2^{ème} avion, un « Caudron Luciole » biplan que « le Père Lagorsse » convoiera lui même. Brive Laroche ouvrant officiellement en octobre 1938 l'Aéro-Club de la Corrèze y transporte le hangar Et rend sa vocation agricole à la piste de Pazayac. Evoquant leurs souvenirs, les « anciens » parlaient très souvent en termes affectueux du champ de Pazayac, leur « nid » d'où ils prirent leur envol.

La vocation aéronautique du site ne se démentira pas car depuis les années 1970 les planeurs modèles réduits lancés du sommet de la colline par grand vent du Nord, Nord Ouest continuent à voler silencieusement le long de la pente, au dessus de l'ancien « terrain de Pazayac ».

Nostalgie, nostalgie.....

Richard Michaud,

Secrétaire général de l'AIAC

Auteur de « Naissance de l'aviation en Corrèze 1911 - 1950 Hommes et aérodromes »,

Egalement co-auteur de « Corrèze Légend'Air 2009 » (publications AIAC reprenant, entre autres, l'histoire aéronautique de Pazayac.)

Ci contre :
le champ d'aviation
aujourd'hui.
Photo prise par Ch.
Ferret, ancien de
l'Armée de l'Air à
« Chantegrel » au
pied de la colline,
dans le sens du
décollage, vers
l'ancienne RN 89.



**Pour tous renseignements,
contacter la Mairie de PAZAYAC**

AIRAC : Association Interactive pour la Recherche et la mise en valeur
des Richesses Aéronautiques et spatiales de la Corrèze et des environs

VIE PRATIQUE

A LIRE

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PASSEPORTS

Depuis le 28 juin 2009, toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique.

Services à contacter pour obtenir un passeport :

- MAIRIE DE TERRASSON

* A compter du 1^{er} Janvier 2010, les demandes contenant des photographies « papier » devront comprendre l'acquittement du droit de timbre suivant :

86 € pour les majeurs (au lieu de 88 €)

42 € pour les mineurs de 15 ans et plus (au lieu de 44 €)

17 € pour les mineurs de moins de 15 ans (au lieu de 19 €)

LE PACS OU S'ADRESSER ?

Le PACS (Pacte Civil de Solidarité) est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures pour organiser leur vie commune. Il faut se présenter personnellement au greffe du Tribunal d'Instance du lieu où vous voulez fixer votre résidence commune.

Tribunal d'Instance de Périgueux :

Tél. : 05.53.53.17.42

SERVICES DE L'ETAT : UNE ADRESSE POSTALE UNIQUE

A compter du 1^{er} Janvier 2010, 7 services de l'Etat (Préfecture, DDE, DDAF, DDSV, DDASS, DDCCRF) se sont dotés d'une adresse postale unique.

- Services de l'Etat - Cité Administrative - 24024 PERIGUEUX Cedex).

Il suffira d'y rajouter le service auquel chacun souhaitera s'adresser (carte grise, santé animale, répression des fraudes, etc...)

SERVICES D.D.E - l'Unité Territoriale du Périgord Noir de SARLAT

Transfert des bureaux depuis le 11.01.2010.

La Nouvelle adresse :

23 rue Jean Leclaire - 24205 SARLAT LA
CANEDA

LA TELEASSISTANCE DES PERSONNES

« Chez soi, en toute sécurité et jamais seul »

Une approche associative de l'autonomie en Dordogne.

- une sécurité, une présence pour la personne seule, une tranquillité pour la famille et les proches 24h/24 et 7j/7

- Possibilité d'aides financières

- Possibilité de déduction fiscale

* Association Présence Verte Guienne
au 0 810 47 10 47

* TASD 24 au 05.53.53.54.54

VOS DROITS ET DEMARCHES : la 1^{ère} réponse à vos questions

La documentation française gère le service téléphonique 3939 allo service public et le site internet www.service-public.fr, guichet unique de renseignement administratif et d'accès aux téléprocédures.

Ces 2 services vous informent sur les sujets de la vie quotidienne (perte papiers d'identité, prestations familiales, licenciements, etc...)

COMMENT obtenir votre nouvelle carte grise ?

Depuis le 15.10.2009, il n'est plus obligatoire de se rendre en préfecture.

En vous adressant à CartegriseMinute.fr (un professionnel agréé et habilité par le MINISTRE DE L'INTERIEUR), faites- vous expédier votre Certificat d'immatriculation.

VIE PRATIQUE

A RETENIR

LE DEBROUSSAILLEMENT

Une obligation légale

Non seulement, c'est un devoir

Mais c'est aussi une obligation

En tant que propriétaire d'un terrain bâti situé en Aquitaine, vous devez être concerné par le débroussaillage.

Peut-être l'ignorez-vous ?

Le débroussaillage incombe au propriétaire ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir.

Il est obligatoire dans un rayon de 50 m minimum autour des constructions.

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site www.dordogne.pref.gouv.fr de la Préfecture de Dordogne ou le site www.dfci-aquitaine.fr de la DFCI

PUITS ET FORAGES

Une nouvelle réglementation

Le décret du 2 juillet 2008 fixe l'obligation pour chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, de déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en Mairie.

Cette obligation est rentrée en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2009.

Le formulaire de déclaration disponible en Mairie est également accessible sur le site www.developpement-durable.gouv.fr du Ministère chargé de l'écologie.

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Un site de plus en plus consulté.

Pas moins de 1333 visites enregistrées sur le site www.pazayac.com durant la période du 14/12/2009 au 24/01/2010.

LES REGLES DE BON VOISINAGE

Des problèmes de nuisance sonore ??

L'arrêté préfectoral du 17 mai 1999 portant réglementation des bruits de voisinage apporte les réponses aux questions les plus fréquentes qui se posent.

Téléchargeable sur www.dordogne.pref.gouv.fr

REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU

L'arrêté préfectoral du 15 juin 2001 réglementant l'emploi du feu dans les bois et forêts en Dordogne interdit à toute personne de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur des bois, forêts ainsi qu'à moins de 200 m de ces terrains pendant les périodes du 15 février au 15 mai et du 15 juin au 15 octobre.

Téléchargeable sur www.dordogne.pref.gouv.fr

QUELQUES CONSEILS DE LA GENDARMERIE pour mieux se protéger

Comment aider vos gendarmes à vous protéger ?

En les informant rapidement de tout fait vous semblant anormal, en protégeant mieux votre habitation.

Prévenir la gendarmerie est un vrai réflexe de vigilance citoyenne. Un simple renseignement peut paraître banal mais permet parfois d'être utile.

Vous constatez un fait anormal ?

Appelez le 17

Dans nos campagnes, la solidarité passe par la vigilance mutuelle.

NE JETEZ PLUS TEXTILES, CHAUSSURES LINGE, DRAPS ...

L'association «La Tresse» RECYCLE grâce à une entreprise d'insertion située à St-Médard de Mussidan (24400) - Déposez en sac fermé dans votre déchetterie.

A propos des chiens dangereux

Chiens de 1ère et 2ème catégorie

La loi du 20 juin 2008 crée de nouvelles obligations pour les propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux. La détention d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie n'est désormais plus soumise à une simple déclaration en mairie mais est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le Maire de la Commune de résidence du propriétaire ou détenteur.

En Dordogne, ce permis est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le maire délivrera sous réserve que le propriétaire produise les pièces justifiant les éléments suivants :

- L'identification du chien
- Le certificat de vaccination antirabique du chien en cours de validité
- Le certificat vétérinaire de stérilisation de l'animal pour les chiens mâles et femelles d'attaque
- Une attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de celui qui le détient pour les dommages causés aux tiers par l'animal.
- L'évaluation comportementale
- L'obtention par le propriétaire ou détenteur de l'animal de l'attestation d'aptitude.

L'évaluation comportementale :

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent avoir subi avant le 21.12.2009 une évaluation comportementale chez un vétérinaire figurant sur la liste

L'attestation d'aptitude délivrée à l'issue d'une formation

Le propriétaire ou détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 est tenu d'être titulaire d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents.

Les personnes susceptibles de dispenser cette formation sont habilitées par la DDSV (Direction Départementale des Services Vétérinaires) par délégation du Préfet.

A ce jour en Dordogne, les listes des personnes habilitées à dispenser cette formation n'est pas encore établie. Il est également possible de suivre la formation dans un département limitrophe.

Si cette obligation de formation n'est pas respectée, le Maire ou à défaut le Préfet peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt pour 8 jours.

Il peut en cas de danger grave, et immédiat, et, après avis d'un vétérinaire désigné par la DDSV faire procéder à son euthanasie.

A propos des clôtures

La clôture est une "barrière", construite ou végétale, qui délimite une parcelle vis-à-vis d'une propriété mitoyenne ou de l'espace public, lorsque leur séparation n'est pas assurée par un bâtiment. Elle permet d'enclore un espace et de séparer deux propriétés, voire de les isoler visuellement. L'importance de la clôture dans le paysage urbain ou rural a conduit à soumettre son édification ou sa construction à autorisation administrative. Le droit de se clore est intégré dans l'article 647 du code civil.

Remarques:

La clôture devra être implantée sur l'alignement (c'est-à-dire à la limite exacte du domaine public et de la propriété privée) ou en retrait. Il est indispensable de demander à la mairie un arrêté d'alignement, s'il s'agit d'une voie communale.

Lorsque la clôture est destinée à clore une propriété ou à protéger des travaux pour lesquels un permis de construire est sollicité, la demande d'autorisation de construire présentée tient lieu de demande d'autorisation d'édification de clôture. La demande de permis de construire comprendra alors tous les éléments relatifs au projet de clôture.

Les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne sont pas soumises à une déclaration.

Une clôture suppose l'édification d'un ouvrage, ce qui exclut les haies vives et fossés d'une demande d'autorisation de clôture.

Attention, le fait de commencer les travaux sans l'accord préalable de la mairie constitue une infraction au code de l'urbanisme.

Réglementation pour les plantations :

Dans tous les cas se référer au règlement d'urbanisme.

En général, une haie de plus de deux mètres doit être plantée à deux mètres au moins de la limite séparative. Par contre, une haie de moins de deux mètres peut être édifiée à 0,50 m de la limite séparative. Si la haie est commune entre deux voisins, elle peut être plantée sur la limite séparative. Les frais de plantation, d'entretien et de remplacement éventuel de plans doivent être partagés.

En l'absence de plan d'urbanisme, la déclaration est instruite sur la base des dispositions du R.N.U. (règlement national d'urbanisme). Dans le cas où le projet se situe dans un lotissement, il devra éventuellement tenir compte du règlement du lotissement.

Toute personne désirant édifier ou modifier une clôture doit auparavant adresser une déclaration à la mairie de la commune dans laquelle la clôture est envisagée.

Cette déclaration est à retirer à la mairie ou à la D.D.E. ou à télécharger sur le site Internet du Ministère de l'Équipement.

Démographie 2009

« Ils se sont dits "oui" »

04/07/2009 Mathieu Daniel Georges **HERMANT** et
Magali Jeanine Monique **DESSALINES D'ORBIGNY**

13/07/2009 Laurent Fernand Edouard **CLERY** et
Ophélie Danièle **LONGUE**

17/07/2009 Tristan Louis Marie **SAINT-RAYMOND** et
Camille Marie **ROUXEL**

08/08/2009 Patrick **DAUDET** et
Patricia Véronique **RIBES**



« Ils sont arrivés.... »

21/01/2009 Louis **VAREILHIAS**
de Laurent et de Bérangère **LASSEIGNE**

12/02/2009 Elaia, Aglaé, Nors **REALPE - - IVALDI**
de Paul Francisco et de Claire, Monique Nors **IVALDI**

05/03/2009 Marie **ROUX**
de Xavier et de Elisabeth **BENTO**

01/04/2009 Alexia, Isabelle **BLEUZEN**
de Patrick, Alexandre et de Isabelle, Rose **KAISER**

23/06/2009 Ella, Charlotte Stark **MACCALUM**
de John, Stark et de Hannah Catherine **ELLIN**

27/08/2009 Typhaine, Chrystel **TELLAROLI**
de Thierry, David et de Stéphanie, Colette, Jacqueline **RENAUDIE**

27/09/2009 Selma, Naila **AK**
de Suleyman, Ramazan et de Rachida **IDRISSI**

08/10/2009 Alberto, Henri, Georges, Miguel **ODEN**
de Joël, Frédéric-Henri, Victor, Michel et de Sarah, Jeanne, Alberte, Michelle **BLACHET**

04/11/2009 Lucia, Zema, Denise **GABRIELLI**
de Alexandre, Bernard et de pauline, Anaïs, Bénédicte **POINT**

04/11/2009 Ambre, Annette, Ghislaine **SILVA**
de Rodolphe, François, Pascal et de Stéphanie **PATEYRON**

24/12/2009 Wendy **MATT**
de Mathieu, Jean-Pierre et de Nathalie **CREPIN**



« Ils nous ont quitté »

06/03/2009 Jean-Paul **PESTOURIE**

07/03/2009 Eric, Noël **FAYE**

16/07/2009 Adrienne, Fernande **BASTARDIE** née **CHARLIE**

04/09/2009 Alain **CHENEY**

MIANE

VINATIER

TRAVAUX PUBLICS
 Délégation de Service Public
 Voirie et Réseaux Divers
 Electricité - Eclairage Public - Hydraulique
Z.I. de Beauregard - 19100 BRIVE
Tél. 05 55 86 01 61
 Fax 05 55 86 01 92

Boulangerie Gauthier
Vrai pain fait à l'ancienne
EPICERIE
 Place de l'Eglise - 24120 PAZAYAC
 Tél. 05 53 50 28 97
 Fermé le Lundi
 du Mardi au Samedi de 8 h. à 12 h. 30 et 15 h. à 19 h. - Dimanche de 8 h. à 12 h. 30


Pépinières - Paysages
THIBAUT
 Monplaisir - R.N. 89 - Le Gour - PAZAYAC
 Tél. 05 53 51 09 53 - Fax 05 53 51 07 68
RCS Sarlat B 383 702 594

COLLEC AUTO
 Véhicules Anciens & Collection Brocante • Antiquités
 tous véhicules avant 1970 RECHERCHE tous meubles anciens
 (auto, moto)

DÉPOT-VENTE GRATUIT
<http://pro.wanadoo.fr/collec-auto>
 Maneyrol - R.N. 89 - 24120 PAZAYAC - Tél. 05 53 50 55 93

DEVIS GRATUIT **05 53 51 65 91**

Ponceet
Menuiserie Alu - Bois - PVC
R.N. 89 - Daudevie - 24120 PAZAYAC


CASTOR
RONGE LES PRIX ..!
 POTERIE - JARDINERIE - JOUETS
 CADEAUX - VAISSELLE - RIDEAUX
R.N. 6089 - 24120 PAZAYAC
Tél. 05 53 50 16 00
OUVERT 7/7

PLATRERIE • PEINTURE
ISOLATION
PLACOPLATRE

Bernard Petit
 "Le Vieux Gour"
24120 PAZAYAC Tél. 05 53 51 32 69

Ets J. BLANC S.A.
CONSERVES FINES DU PÉRIGORD
 Magasin de Vente : 7, Av. V.-Hugo
24120 TERRASSON - Tél. 05 53 50 00 38 - Fax 05 53 50 28 43
 Fabrication et Vente : R.N. 89 - "Le Fraysse"
24120 PAZAYAC - Tél. 05 53 50 37 42

Fioul - Carburants - Granulés de Bois
 (Agriculture, travaux publics, industrie : paiement mensuelisé)
Ets LEYMARIE Frères
 Z.A.E. Périgord-Est - 24120 LA FEUILLADE
Tél. 05 55 84 02 64 - Fax 05 55 25 68 13
S.A.R.L. au Capital de 30 490 € - BRET 646 890 021 - R.C.S. Périgord 646 890 021 - A.P.E. 4871 Z

Sébastien Gilmer
 Entreprise de Travaux Agricoles
 Travaux Publics - Drainage
 9, Chemin de Puyjbert
19600 LARCHE
Tél. 05 55 85 45 81 - 06 12 73 74 80


BERNARD CAUSSE
COUVERTURE • ZINGUERIE
 71, RUE DU PONT DE BÉDENAS - 19600 LARCHE
TÉL. 05 55 22 94 22 - FAX 05 55 22 94 23
334 888 732 R.M. 19


ETANCHEITE
SOLS INDUSTRIELS
FROIDFOND ETANCHEITE Bruno FROIDFOND
 Gerant
 Z.A. Guinassou - 24120 PAZAYAC
 Tél. 05 55 88 30 50 - Fax 05 55 74 25 19
 Site : www.froidfond-etancheite.com - Email : bruno@froidfond-etancheite.com
S.A.R.L. au Capital de 76 226,51 € - SE 319 353 971 00027

CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE
MÉCANIQUE GÉNÉRALE

S.A.R.L. A. COSTE
 Créé en 1971
 Maître Artisan
 Z.A.E. de Guinassou - 24120 PAZAYAC
 Tél. 05 55 85 23 12 - Fax 05 55 85 17 93
SIRET FR. 01 343 455 721 00013

IMPRIMERIE DE L'AVENIR

IMPRESSION TOUTS SUPPORTS NOIR ET COULEUR
 1, Rue Edouard-Herriot - 24120 TERRASSON
 Tél. 05 53 50 01 01 - Fax 05 53 51 14 67

Pour suivre les infos de la commune
Venez nous rejoindre sur www.pazayac.com



BULLETIN MUNICIPAL N° 18

Rédaction, composition :

Mairie de PAZAYAC

Photos : **Annick CLAUZADE,**
René SAMBAT, Gérard DAMES